

**Pôle Vie Locale - Réussite et
Solidarité - Projet Social**

Direction des Sports et de la Jeunesse
Réf. MM/JD/AH/CT
Affaire suivie par Justine DERUYTER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230706-2023-250-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Décision 2023 - 250

Nomenclature : 8-1

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION
D'ATELIERS DO IT YOURSELF SUR
LA THEMATIQUE « FABRICATION DE
COSMETIQUES », PAR LE PRESTATAIRE
POTIONS COSMETIQUES, LES JEUDI 17 ET
MARDI 22 AOUT 2023 DE 14H A 16H, AU SEIN
DE LA MAISON DES JEUNES BUISSON.**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération
Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du
25 mai 2020, décidant l'application des
dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022
portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique, et en
particulier son article R123-1-1°,

Considérant l'organisation d'ateliers DO IT
YOURSELF par la Ville de Lens sur la thématique
« Fabrication de cosmétiques » en 2023,

Considérant qu'une mise en concurrence a été
réalisée sous forme de consultation allégée auprès
des sociétés Créacosmétique, Potions
cosmétiques et Cosmétique botanique,

Vu la proposition reçue de Potions cosmétiques
répondant en tout point au besoin dûment
recensé,

Considérant l'organisation d'ateliers de fabrication
de cosmétiques par Potions Cosmétiques les jeudi
17 et mardi 22 août 2023, de 14h à 16h, au sein
de la Maison des Jeunes Buisson.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – Il sera conclu et signé un contrat d'achat de prestations avec POTIONS COSMETIQUES, représentée par Madame Tiphany DAUCHY, domiciliée 117 rue Roger Salengro – 62740 FOUQUIERES-LES-LENS, portant sur l'organisation d'ateliers de fabrication de cosmétiques au sein de la Maison des Jeunes Buisson, rue Léon Blum – 62 300 LENS.

- Le jeudi 17 août 2023 de 14h à 16h : je fabrique mon roll on piqûre d'insecte
- Le mardi 22 août 2023 de 14h à 16h : je fabrique ma crème beauté du potager

ARTICLE 2 – La Ville de Lens, en contrepartie de la prestation visée à l'article 1, versera au prestataire POTIONS COSMETIQUES, la somme de 550 € TTC sur présentation d'une facture à l'issue de chaque activité, selon le service fait. Le paiement sera effectué par mandat administratif.

- Atelier du jeudi 17 août 2023 – coût : 260 € TTC
- Atelier du mardi 22 août 2023 – coût : 290 € TTC

ARTICLE 3 – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois, le silence du Maire vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – La décision fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr, rubrique « Actes administratifs ».

ARTICLE 6 – Le Directeur Général Adjoint du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité – Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 6/07/2023



Pour le Maire,

L'Adjoint délégué aux Sports et à la
Jeunesse

Chérif OUDJANI